

PROCES-VERBAL de la Séance du conseil municipal du 17 Juillet 2017

Présents : Madame CHABERT Monique, Monsieur BACLET Jean-Raymond, Monsieur JANIN Dominique, Madame JACQUEMET Nicole, Monsieur HUMBERT Philippe, Madame BONNET Jocelyne, Monsieur JACQUIER Laurent, Monsieur BUFFEVANT Gérard, Madame PETELET Caroline, Madame BURDIN Bérangère, Madame AGLIATA Florence, Madame Sylvie CLEYET-MAREL, Madame LAGREOU Liliane,

Absents :

Monsieur FRERE Daniel donné pouvoir à Monsieur JANIN Dominique
Monsieur Julien ROBERT-QUATRE donné pouvoir à Monsieur Gérard BUFFEVANT

Secrétaire de séance : Madame Bérangère BURDIN

Convocations du 11 Juillet 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 juin 2017.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- délibération de soutien au tribunal de Bourgoin
- questions diverses

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

1- Délibérations :

- demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Vals du Dauphiné

Avant la fusion des communautés de communes, 3 des 4 communautés de communes (dont les Vallons du Guiers) disposaient d'une politique de solidarité par le biais du versement aux communes membres d'une dotation de solidarité. En attendant une harmonisation à l'échelle des VDD, il a été décidé d'octroyer à chaque commune qui la percevait, une somme identique pour 2017 sous la forme d'un fond de concours. La somme allouée à Chimilin est de 3317 €.

Pour recevoir cette somme, la commune doit présenter un dossier de réalisation de travaux ou d'achat de matériel dont le financement doit être assuré à 50% minimum par la commune. Madame Le Maire propose de déposer un dossier pour l'achat de matériel (épareuse) qui ne rentre pas dans le cadre des subventions zéro phyto.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- motion de soutien au tribunal de grande Instance de Bourgoin-Jallieu

Madame le Maire informe le conseil de la réception du courrier adressé par le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Tribunal de Grande Instance de Bourgoin-Jallieu. Il exprime ses inquiétudes quant à la réforme de la carte judiciaire et la possibilité d'une disparition du Tribunal, la volonté de l'Etat étant d'harmoniser le découpage judiciaire et le découpage administratif et un regroupement des juridictions. La disparition de ce Tribunal mettrait en péril le service public de la justice de proximité. Il sollicite les conseils municipaux pour qu'ils réaffirment leur volonté de conserver ce Tribunal à Bourgoin-Jallieu.

Le conseil, à l'unanimité, prend une motion en faveur de la pérennisation du tribunal de Bourgoin Jallieu.

2 - Aménagement du village.

Les travaux du contournement d'Aoste sont prévus pour le début de l'année 2018 avec une mise en service l'année suivante. Depuis quelques mois, la mairie a réactivé la réflexion concernant l'aménagement du village. Au titre de cette étude, le cabinet Bienvenu a réalisé une enquête auprès des habitants. Les conclusions ont été présentées le 15 juin à Monsieur GILLET, conseiller départemental et au représentant de la Maison du territoire de la Tour du Pin. Le point a été fait sur les travaux qui pourraient être engagés par le Conseil Départemental, en lien avec le contournement. La commission s'est réunie le 13 juillet pour travailler sur les travaux prioritaires à réaliser dans le village, compte tenu des moyens financiers de la commune :

Deux dossiers sont prioritaires :

Les cheminements doux, la mise en sécurité des piétons sur la route de la Galifatière qui viennent des lotissements du château, des HLM la cuisinière et du hameau du Guerre : 100 logements environ.

L'aménagement de la place pour gérer le stationnement et le flux de voitures et préserver la sécurité des enfants, des piétons et l'accès aux commerces, principalement au moment des entrées et sorties scolaires et en même temps, pour créer l'accessibilité des bâtiments publics et un lieu de vie et de rencontres.

La commission estime qu'il est préférable de réaliser prioritairement l'aménagement de la place qui va de pair avec les travaux d'accessibilité des bâtiments et pour lesquels des subventions ont été accordées. De plus, ces travaux ne dépendent pas de la création et la mise en service de la déviation, dont la date est pour le moment incertaine. L'aménagement des rues et des carrefours, la déviation achevée, constituera une autre phase.

Il reste à régler la partie administrative à savoir la procédure de choix de la maîtrise d'ouvrage. La prochaine réunion de la commission est prévue le 27 juillet avec M. Bienvenu.

3 - rapport annuel du SICTOM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers :

Jean-Raymond BACLET donne les informations principales : poursuite de l'installation de containers enterrés, 1500 containers normés ont été vendus en 2016. Un système de récupération des bio-déchets dans les cantines scolaires a été mis en place. Chimilin participe à ce ramassage.

La moyenne annuelle d'ordures ménagères collectée est de 230 kgs par foyer.

305 kgs de déchets par an et par habitant sont récupérés en apport volontaire et 355 kgs par an et par habitant sont déposés en déchetterie. Ces chiffres sont encourageants mais restent inférieurs aux moyennes nationales.

La reconnaissance par plaque d'immatriculation va être mise en place pour l'accès aux déchetteries. Il est à noter que 6 procès-verbaux ont été dressés en raison de dépôts sauvages dans la commune.

4 - Téléphonie : la mairie a été démarchée par deux sociétés de téléphonie, le contrat avec la société LTI étant échu au printemps 2017. Jusqu'en 2014, la commune était cliente d'Orange, avec autant de factures et d'abonnements que de postes. Orange refusant de mettre en place une facturation unique et compte tenu des économies pouvant être réalisées, la commune s'est engagée avec LTI pour 3 ans. Malgré les promesses faites, le transfert a été long et compliqué et le service n'est pas parfait. Deux entreprises proposent des gains financiers relativement intéressants, mais elles ont une politique commerciale agressive en exigeant une réponse quasi immédiate.

Il est nécessaire de recueillir les avis d'utilisateurs avant de s'engager. La décision est donc reportée et la commission finances sera sollicitée sur ce dossier.

5 - Les rythmes scolaires.

Madame le Maire rappelle que la commune maintient la semaine scolaire sur 4 jours et demi pour l'année scolaire 2017-2018. Les délégués de parents d'élèves ont sollicité la commune en juin 2017, après avoir effectué un sondage auprès des parents montrant qu'une majorité de parents souhaitent le retour à 4 jours. Les délais étaient beaucoup trop courts pour une mise en application en septembre 2017. Madame Le Maire souligne en effet que ce retour aux 4 jours implique la réorganisation des missions, des horaires et du temps de travail du personnel périscolaire, qui ont été modifiées il y a 3 ans. Ces changements nécessitent un travail conséquent, une concertation avec les agents et une présentation pour validation au Centre de Gestion de l'Isère. Ce dossier sera donc étudié avec tous les acteurs concernés pour une mise en place éventuelle à la rentrée 2018-2019.

Madame Nicole JACQUEMET informe le conseil que le marché public de fournitures et livraison de repas au restaurant scolaire a pris fin en juillet 2017. Suite à l'appel d'offres réalisé en juin 2017, la société GUILLAUD de la Côte Saint André, prestataire depuis 3 ans de la commune, a été choisie.

6- Questions diverses

Madame Le Maire informe le conseil que l'artiste en résidence dans la communauté de communes sera en concert dans le parc de la médiathèque le 26 août au matin.

Le point est fait sur le travail des commissions municipales : éclairage public, subventions aux associations.

Monsieur BACLET rappelle que la séance de cinéma en plein air aura lieu vendredi 28 juillet et que la journée des acteurs de la commune : entreprises, commerçants, artisans, associations,... aura lieu le dimanche 10 septembre à partir de 10 heures. Un repas Chimilinois sera organisé.

Madame le Maire rencontrera Madame La Présidente de la Communauté de Communes Vals du Dauphiné le 31 juillet pour faire le bilan des 6 premiers mois d'activité.

Horaires d'été : en juillet et août, la mairie sera ouverte aux jours et heures habituels. En ce qui concerne les samedis, elle ne sera ouverte que le samedi 19 août. L'agence postale sera ouverte en août aux horaires habituels sauf pour la période du 7 au 21 août pendant laquelle l'ouverture se fera uniquement les matins.

Monsieur BUFFEVANT prend la parole au sujet des dépenses d'investissement qui ont été faites pour exprimer son point de vue et notamment d'améliorer l'information de la commission finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
Monique CHABERT

Le Conseil Municipal